



Publication selon l'art. 64 al. 4 de l'ordonnance sur les placements collectifs de capitaux

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV

(CHE-400.534.841)

c/o: Lathion Berney & Associés SA, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Le conseil d'administration de Mountain Resort Real Estate Fund SICAV (MRREF) informe les investisseurs des modifications suivantes du prospectus et du règlement de placement du MRREF.

Prospectus

2.1 § 5 (modifié) Informations générales sur la SICAV immobilière

Par ailleurs l'autorité de surveillance a également accordé à la SICAV immobilière les deux dérogations suivantes:

- Pendant un délai de 10 ans après le lancement du fonds, soit jusqu'au 30 juin 2025, l'ensemble des immeubles du fonds ne peut être grevé, en moyenne, que jusqu'à concurrence de 40% de la valeur vénale.
- Au-delà de 1er juillet 2025, l'ensemble des immeubles ne peut être grevé, en moyenne, que jusqu'à concurrence du tiers de la valeur vénale.

Règlement de placement

§14 (modifié) Droits de gage sur immeubles

2. Jusqu'au 30 juin 2025, l'ensemble des immeubles du fonds ne peut être grevé, en moyenne, que jusqu'à concurrence de 40% de la valeur vénale. Au-delà du 1er juillet 2025, l'ensemble des immeubles ne peut être grevé, en moyenne, que jusqu'à concurrence du tiers de la valeur vénale.

Les modifications mentionnées ci-dessus du règlement de placement ont été approuvées à l'unanimité par l'Assemblée générale extraordinaire des investisseurs et des entrepreneurs du 30 janvier 2025. Elles sont en outre soumises à l'examen et à la constatation de la conformité avec la loi par la FINMA. Conformément à l'art. 41 al. 1 et al. 2bis OPCC, nous informons les investisseurs que l'examen et la constatation de la conformité à la loi par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) se limitent aux exigences prévues à l'art. 35a al. 1 let. a. à g. OPCC. Les modifications mentionnées ci-dessus entrent en vigueur le 10 février 2025.

Le texte complet du prospectus et du règlement de placement modifiés peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds, Solutions & Funds, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges (secretariat@solutionsandfunds.com).

Sion, le 14 février 2025

Le Conseil d'administration du MRREF